

**COMMUNE DE LANGUEUX**

**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents                    Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés                    Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)  
Monsieur Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT)

Secrétaire                            Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire            Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2022-106**

**BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Rapporteur :            Monsieur Olivier LE CORVAISIER - Adjoint chargé des Finances et de l'Accompagnement Budgétaire des Projets

La Ville de Langueux a ouvert son centre de santé en janvier 2022.

L'exercice comptable se termine et il convient de porter une attention particulière à chaque chapitre pour s'assurer de la suffisance des crédits.

Au vu de l'exécution de l'année, l'ajustement du chapitre 012, qui porte sur les charges de personnel, est nécessaire. En effet, la valeur du point indiciaire se répercute sur la masse salariale.

De plus, au cours du premier trimestre, deux postes de secrétariat se sont chevauchés, entraînant une dépense supplémentaire, non prévue initialement.

De ce fait, la décision modificative suivante vous est soumise :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

**CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL**

ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITIONS
64131	Rémunérations	14 500,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 012</b>		<b>14 500,00 €</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 500,00 €</b>
-----------------------	--------------------

**Recettes**

**CHAPITRE 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS**

---

ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITIONS
7474	Participation des Communes	14 500,00
<b>TOTAL CHAPITRE 70</b>		<b>14 500,00</b>

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 500,00</b>
-----------------------	------------------

Au vu des éléments exposés, **il vous est proposé** :

- de vous prononcer favorablement sur la décision modificative n°2, telle que présentée ci-dessus,
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents s'y référant.

**Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.**